



RÈGLEMENT NUMÉRO 54

RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026.

1. *Référence*

Article 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. *Dispositions générales*

Les dates des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2025-2026 sont les suivantes :

23 septembre 2025

21 octobre 2025

18 novembre 2025

20 janvier 2026

17 février 2026

24 mars 2026

21 avril 2026

19 mai 2026

23 juin 2026

3 *L'heure et l'endroit*

Les séances ordinaires du Comité exécutif se tiendront à 18 h 30, en format hybride, aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 Katimavik, Gatineau, Québec.

4. *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur le 25 juin 2025


Présidente

EK/rv


Secrétaire général